



McGill

Dialogue McGill
Mieux communiquer pour mieux soigner

PROJET DE FORMATION ET DE MAINTIEN EN POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

**MESURE 2
PROGRAMME DE MAINTIEN EN POSTE**

**MAISONS D'ENSEIGNEMENT
MESURES INCITATIVES
DE MAINTIEN EN POSTE
2018-2023**

**GUIDE DE SOUMISSION DE PROJET
2021-2023**

Date limite de dépôt des demandes: le 8 février 2021

AVANT-PROPOS

Les résultats obtenus au cours des précédentes phases de Dialogue McGill, le projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé, confirme le rôle important des maisons d'enseignement dans le renforcement des régions en matière de ressources humaines en santé et services sociaux aptes à s'exprimer en anglais et en français.

Dans le cadre du Programme de maintien en poste de Dialogue McGill, les maisons d'enseignement ont été sollicitées pour créer des stages dans les régions du Québec, pour apporter un soutien aux stagiaires, pour répondre à des besoins spéciaux en matière de supervision et pour offrir des cours de langues aux étudiants. Les maisons d'enseignement jouent un rôle déterminant dans l'accroissement du nombre de professionnels d'expression anglaise dans le réseau public de santé et de services sociaux. Le renouvellement du financement accordé dans le cadre du Programme de maintien en poste 2021-2023 de Dialogue McGill permettra aux maisons d'enseignement d'asseoir encore plus solidement leur position unique et d'étendre celle-ci au domaine de l'emploi des jeunes diplômés bilingues dans les régions.

L'Université McGill est heureuse de poursuivre pour une autre période de deux ans les objectifs de Dialogue McGill et est impatiente de travailler avec les parties concernées à la concrétisation des résultats visés.

Nous désirons remercier Santé Canada qui finance le projet Dialogue McGill dans le cadre de son Programme de contribution pour les langues officielles en santé ainsi que le gouvernement du Québec, plus particulièrement le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour leur soutien et pour leur collaboration dans l'implantation de ce Programme.

Carmen G. Loiselle, IA, Ph.D., MACSS, FACSI

Chercheure principale, Dialogue McGill

Chaire de recherche en psychologie psychosociale Christine & Herschel Victor/ Hope & Cope,

Département d'oncologie et École des sciences infirmières Ingram

Directrice adjointe (Recherche), École des sciences infirmières Ingram,

Faculté de médecine, Université McGill

Codirectrice (universitaire), Centre du cancer Segal

Chercheure sénior, Hôpital général juif

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
1. Introduction	4
2. Dialogue McGill 2018-2023	4
2.1 Contexte et objectifs généraux	4
2.2 Vue d'ensemble du projet	4
2.3 Programme de maintien en poste 2018-2023	5
2.4 Cibles pour la période 2018-2023	6
3. Rôle des maisons d'enseignement 2018-2023	7
3.1 Création de stages: interventions d'approche	7
3.2 Supervision	8
3.3 Soutien aux stagiaires	9
3.4 Formation linguistique à l'intention des étudiants de maisons d'enseignement ciblées	9
4. Financement 2018-2023 – Maisons d'enseignement	10
5. Proposition de projet des maisons d'enseignement	11
5.1 Remplir le formulaire de soumission de projet	12
Annexes 1A and 1B - Résumé du budget 2021-2023	14
Annexe 2 - Stages pratiques – Ressources par région et par établissement	16
Annexe 3 - Liste des régions périphériques ciblées du Québec	20
Annexe 4 - Coordonnées des réseaux communautaires d'expression anglaise	21
Tableau 1 - Planification des demandes 2021-2023 – Maisons d'enseignement	10
Tableau 2 - Prévisions budgétaires 2021-2023 – Maisons d'enseignement	10

1. INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce Guide un aperçu général du projet Dialogue McGill et de ses objectifs, ainsi qu'une description du Programme de maintien en poste et de ses différents volets. Vous y prendrez connaissance du rôle des maisons d'enseignement au cours de la période de financement 2018-2023 de Dialogue McGill, et des principaux résultats attendus. Enfin, le Guide vous apporte tous les éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin au moment de remplir le Formulaire de soumission de projet qui l'accompagne. La période de financement à l'intention des maisons d'enseignement est de cinq ans. Dans un premier temps, Dialogue McGill a lancé un appel à propositions pour des projets de trois ans et lance aujourd'hui un appel pour une prolongation de deux ans des projets existants ou pour de nouvelles initiatives d'une durée de deux ans.

2. DIALOGUE MCGILL 2018-2023

2.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le cadre d'une entente de financement de cinq ans entre l'Université McGill et Santé Canada, Dialogue McGill contribuera aux initiatives du gouvernement du Québec en vue de s'assurer que les Québécois d'expression anglaise aient accès dans leur langue à l'ensemble des soins de santé et des services sociaux. Plus précisément, Dialogue McGill soutiendra financièrement les initiatives destinées à accroître le nombre des professionnels et du personnel d'accueil en santé et services sociaux aptes à offrir un service en anglais, conformément aux programmes d'accès régionaux. La réussite de ces objectifs repose sur un solide partenariat entre l'Université McGill, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les maisons d'enseignement et la communauté d'expression anglaise du Québec.

2.2 VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Sur les cinq années de l'entente, trois mesures seront mises en œuvre.

1. Le **Programme de formation linguistique** propose aux prestataires de services de santé et de services sociaux, actuels et en devenir, des initiatives de formation en anglais à des fins professionnelles et en français à des fins professionnelles en vue de leur permettre d'atteindre et de maintenir le niveau de compétence requis dans leur catégorie professionnelle. Le Programme soutient également des activités de maintien des acquis et d'implantation de stratégies et d'outils d'intégration des connaissances linguistiques en milieu de travail.
2. Le **Programme de maintien en poste** a pour but de créer et de soutenir des stratégies de recrutement, d'emploi et de maintien en poste de professionnels de la santé aptes à s'exprimer en français et en anglais dans l'ensemble du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Parmi les initiatives mises en œuvre, mentionnons : le soutien au développement de la formation pratique, l'attribution de bourses destinées aux étudiants qui s'engagent à retourner dans une des régions visées par le Programme pour y travailler dans un établissement de santé et de services sociaux, l'attribution de bourses ciblées destinées à combler spécifiquement certaines lacunes dans le service ainsi que le soutien aux réseaux communautaires dans leur rôle d'intermédiaires en matière de création de stages et de facilitateurs de recrutement à l'intention des étudiants d'expression anglaise. Les maisons d'enseignement jouent, elles aussi, un rôle clé en ce qui concerne l'accès à un plus large éventail de cours pratiques dans les régions du Québec.

3. Le **Programme de développement de la recherche** soutient des projets de recherche qui explorent les moyens de surmonter les obstacles qui limitent l'accès aux soins de santé et aux services sociaux pour les personnes d'expression anglaise. Le Programme favorise également le transfert des connaissances concernant les stratégies qui ont fait leurs preuves et les meilleures pratiques pour répondre aux préoccupations des personnes d'expression anglaise en matière de santé.

2.3 PROGRAMME DE MAINTIEN EN POSTE 2018-2023

Le Programme de maintien en poste élabore et soutient des stratégies destinées à recruter, embaucher et maintenir en poste dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux du Québec des professionnels de la santé aptes à s'exprimer en anglais et en français. Dialogue McGill a sélectionné des mesures incitatives de maintien en poste et des mesures de soutien parmi un éventail d'interventions recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)¹. Aucune initiative ne saurait par elle-même permettre d'atteindre les résultats escomptés. Pour en arriver à une amélioration du maintien en poste des professionnels de la santé en région, le recours à une combinaison de mesures s'avère essentiel, sans compter que toutes les mesures n'ont pas le même impact, la même force et le même échéancier. Le Programme de maintien en poste s'inspire de façon particulière des fortes recommandations du rapport concernant l'importance de cibler les étudiants les plus susceptibles d'éventuellement travailler en régions éloignées et en régions rurales². Un recensement méthodique en conclut qu'« Il s'agit du facteur premier associé à une pratique en milieu rural ».³

Le Programme de maintien en poste comprend des mesures incitatives de maintien en poste ainsi que des mesures de soutien à l'intention des étudiants et des superviseurs des programmes de santé et de services sociaux. Ces mesures sont mises en œuvre par les maisons d'enseignement, les réseaux communautaires et les établissements de santé et de services sociaux.

Soutien aux stages, aux étudiants et aux superviseurs

La priorité est donnée aux activités qui apportent un soutien aux étudiants en santé et services sociaux originaires des régions éloignées des grands centres en vue de leur faciliter l'accès à des stages dans leur région d'origine dans la perspective de leur permettre ensuite d'y décrocher un emploi. Le volet Soutien aux stages, aux étudiants et aux superviseurs sera globalement appréhendé dans cette perspective. Les universités, les cégeps et les commissions scolaires seront invités à participer à ce volet renouvelé et les réseaux communautaires seront invités à y apporter leur contribution tant au niveau régional que local.

Un financement sera offert à l'intention des étudiants qui, dans le cadre de leurs stages en santé et services sociaux, ont à se déplacer de leur lieu d'études vers une région éloignée. Cette allocation sera principalement accessible par l'entremise des maisons d'enseignement et, exceptionnellement, par celle des établissements de santé et de services sociaux et celle des réseaux communautaires.

¹ Organisation mondiale de la santé. (2010). *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation*. Recommandations pour une politique mondiale, Genève, Suisse, Tableau 3.1, page 17. <http://www.who.int/hrh/retention/guidelines/fr/>

² Organisation mondiale de la santé. (2010). *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation*. Recommandations pour une politique mondiale, Genève, Suisse, page 18. <http://www.who.int/hrh/retention/guidelines/fr/>

³ Organisation mondiale de la santé. (2010). *Accroître l'accès aux personnels de santé dans les zones rurales ou reculées grâce à une meilleure fidélisation*. Recommandations pour une politique mondiale, Genève, Suisse, page 18. <http://www.who.int/hrh/retention/guidelines/fr/>

Un financement sera offert aux maisons d'enseignement pour des besoins spéciaux en supervision, dans les cas où les établissements ne sont pas à même de fournir une supervision répondant aux exigences requises. Des ressources à l'intention des superviseurs seront disponibles sur le site web de Dialogue McGill.

Bourses ciblées

Dialogue McGill prévoit allouer 50 bourses ciblées à un rythme de 10 par année. Les bourses ciblées sont destinées à des étudiants dans les domaines identifiés comme problématiques quant à l'accès à des services en anglais et ne sont pas limitées aux étudiants en provenance de régions éloignées. Dans cette catégorie, une attention spéciale sera accordée aux bourses aux étudiants en orthophonie. Les étudiants qui reçoivent ces bourses s'engagent à travailler dans un établissement du réseau public québécois de santé et de services sociaux ou dans un organisme connexe pour une période d'un an pour chaque année financée. Ce sont les maisons d'enseignement et les réseaux communautaires qui gèrent les bourses ciblées et les étudiants peuvent soumettre leur demande auprès de l'un ou de l'autre.

Soutien aux maisons d'enseignement

Un financement sera accordé aux maisons d'enseignement pour :

- La création de stages : interventions d'approche
- La supervision
- Le soutien aux stagiaires
- La formation linguistique à l'intention des étudiants des maisons d'enseignement ciblées

Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux

Ce Programme consiste en l'allocation de bourses à des étudiants en provenance de régions ciblées du Québec, qui disposent déjà d'une connaissance de l'anglais et du français. Ces étudiants doivent être inscrits à temps plein à des études dans un programme de santé et de services sociaux et ils doivent s'engager à retourner (catégorie 1) ou à demeurer (catégorie 2) dans une des régions du Québec et à y travailler, pour chaque bourse reçue, pour au moins un an après l'obtention de leur diplôme dans un établissement public de santé et de services sociaux. Une troisième catégorie a été créée à l'intention des étudiants inscrits dans un centre de formation professionnelle.

2.4 CIBLES POUR LA PÉRIODE 2018-2023

Dialogue McGill a établi les cibles suivantes, annuelles et pluriannuelles, pour le Programme de maintien en poste :

- 300 stages pour les étudiants en santé et services sociaux, à un rythme de 60 par année
- 250 bourses de leadership communautaire pour les étudiants en santé et services sociaux qui s'engagent à retourner en région pour travailler dans un établissement de santé et de services sociaux, à un rythme de 50 par année
- 50 bourses ciblées pour des étudiants en santé et services sociaux qui s'engagent à retourner en région pour y travailler dans un établissement de santé et services sociaux, à un rythme de 10 par année

- 275 embauches d'étudiants qui ont bénéficié ou bien d'un stage ou bien d'une bourse, à un rythme de 55 par année
- 15 webinaires
- 20 ateliers
- 25 événements de recrutement
- 25 événements de liaison

3. RÔLE DES MAISONS D'ENSEIGNEMENT 2018-2023

L'Université McGill prend les mesures nécessaires pour encourager la participation des maisons d'enseignement qui offrent des programmes en santé et services sociaux. Le rôle dévolu aux maisons d'enseignement pour la période 2018-2023 se concentre sur les activités destinées à soutenir les étudiants en santé et services sociaux, originaires des régions éloignées⁴ pour les aider à réaliser leurs stages dans leur région d'origine dans la perspective de faciliter ensuite leur embauche. Le soutien aux superviseurs sera aussi considéré dans cette optique. L'intervention des maisons d'enseignement relèvera de quatre grandes sphères d'activités et les maisons participantes seront admissibles à un financement dans le cadre d'une ou de plusieurs des dimensions qui suivent.

3.1 CRÉATION DE STAGES: INTERVENTIONS D'APPROCHE

Les maisons d'enseignement participantes seront admissibles à un financement destiné à la création de stages pour leurs étudiants inscrits aux programmes de santé et de services sociaux identifiés dans le programme régional d'accès à des services de santé et des services sociaux en anglais.

La priorité sera donnée aux activités de soutien aux étudiants en santé et services sociaux originaires d'une région éloignée et qui leur permettront de faire leurs stages dans leur région d'origine dans la perspective d'y faciliter ensuite leur embauche. Le soutien aux stages, aux stagiaires et aux superviseurs sera globalement considéré dans cette optique.

Au cours de l'année 2020, Dialogue McGill travaillant en étroite collaboration avec le cégep John Abbott a financé une étude en vue d'analyser la structure des stages dans les régions du Québec. L'étude a procédé à un relevé des meilleures pratiques de financement des programmes de stages, de maintien des places de stages dans les établissements de santé et services sociaux en région et a proposé une formule de collaboration entre les différents partenaires en éducation quant à la gestion de ces stages.

Dans la foulée des résultats de cette étude et de ses recommandations, Dialogue McGill annonce une nouvelle proposition de financement pour cette activité pour les prochaines deux années (2021-2023).

⁷ Régions périphériques du Québec: voir Annexe 3

3.2 SUPERVISION

Formation à la supervision

Les écoles professionnelles en santé et services sociaux de l'Université McGill continueront d'offrir en ligne des modules de formation à la supervision, en anglais ou en français, destinés à des groupes interprofessionnels de superviseurs cliniques. Cette formation vise à accroître les compétences ainsi que le nombre des professionnels aptes à superviser les stagiaires en région. Ces outils proposent, tant aux nouveaux superviseurs qu'aux plus expérimentés ayant à cœur de développer leurs qualités de formateurs, un éventail de matériel et d'activités de même que l'occasion de faire partie d'une communauté d'apprenants en ligne issus d'une variété de disciplines – diététique et nutrition humaine, sciences infirmières, ergothérapie, travail social, orthophonie, etc.

L'art de la supervision: Élaboré en collaboration avec l'Université d'Ottawa, ce cours est offert sur la plateforme en ligne de celle-ci: un outil de référence facilement accessible. Le cours est composé de cinq modules de supervision en anglais, reformatés et mis à jour, incluant une toute nouvelle et conviviale plateforme asynchrone. Ces modules sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: <https://www.mcgillclinicaleducation.ca/>

Parlons supervision: Cette série de vidéos a été créée et produite en collaboration avec l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de McGill dans le cadre d'une série de formations à l'intention des membres du personnel clinique qui se préparent à devenir formateurs ou qui désirent développer leurs compétences en mentorat clinique. Ces vidéos seront toujours accessibles, en anglais, sur le site de Dialogue McGill à l'adresse suivante: <https://mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/trainers/ressources-lintention-des-superviseurs-de-stages/videos-de-formation-clinique>

E-Tips en français – La supervision des stagiaires: Créée par l'Université de la Colombie-Britannique dans le but de mettre à la disposition des superviseurs de stages un outil de formation gratuit, la série consiste en huit modules multidisciplinaires en ligne, disponibles en libre accès, et qui peuvent être consultés indépendamment les uns des autres, au rythme qui convient à l'apprenant. La traduction française ([E-Tips en français](#)). a été rendue possible grâce à la contribution financière du programme « Insertion en milieu de travail » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Elle a également bénéficié du soutien de Dialogue McGill, financé par Santé Canada. Les modules sont accessibles à l'adresse suivante: https://www.supervisionenfrancais.ca/etips/menu/story_html5.html ou, pour accéder à la version anglaise, à <http://www.practiceeducation.ca/>.

Soutien à des besoins spéciaux en supervision

Les écoles professionnelles de McGill ainsi que les autres maisons d'enseignement recevront un financement pour des projets de soutien à des besoins spéciaux en supervision dans le cas où les établissements ne pourront assurer une supervision qui répondent aux exigences requises. Les établissements de santé et de services sociaux qui accueillent des stagiaires qui leur sont référés par les maisons d'enseignement ciblées par Dialogue McGill sont, dans la plupart des cas, des lieux interdisciplinaires qui disposent des ressources professionnelles requises pour assurer une supervision qui réponde aux exigences des maisons d'enseignement. Toutefois, il peut se présenter des possibilités de stages dans des contextes de rôles émergents, moins bien pourvus de telles ressources. Il peut également arriver que des programmes novateurs requièrent l'accompagnement de superviseurs externes. À cette fin, les maisons d'enseignement pourront bénéficier d'un financement pour couvrir des besoins spéciaux de supervision, le cas échéant.

3.3 SOUTIEN AUX STAGIAIRES

Les étudiants qui effectuent un stage dans une région éloignée de leur lieu de formation pourront bénéficier d'une aide financière pour leurs déplacements, leur hébergement, etc. Les étudiants devront soumettre leur demande à leur maison d'enseignement qui transmettra celle-ci à Dialogue McGill où la demande sera évaluée et un montant sera alloué en fonction du dossier présenté. La maison d'enseignement recevra le financement et assurera le suivi et le contrôle du soutien financier, de même que la reddition de comptes. Dans certains cas, il pourrait s'avérer plus efficace que l'organisation qui accueille le stagiaire se charge de cette demande au nom de l'étudiant.

3.4 FORMATION LINGUISTIQUE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DES MAISONS D'ENSEIGNEMENT CIBLÉES

Dialogue McGill a alloué un financement à Cégep à distance (qui s'est vu confié le mandat par le gouvernement du Québec d'offrir des programmes d'enseignement à distance sous la direction du Cégep de Rosemont) pour héberger et rendre disponible en ligne des modules d'apprentissage autonome en maîtrise de l'anglais. Ces modules sont destinés à des étudiants d'expression française qui poursuivent des études dans des programmes en santé et services sociaux. L'ensemble comprend :

- Un module d'apprentissage autonome à l'intention des réceptionnistes
- Un manuel du formateur – Réceptionnistes
- Un module d'apprentissage autonome à l'intention des infirmières et des infirmiers de triage
- Un manuel du formateur – Infirmières et infirmiers de triage
- Un module d'apprentissage autonome à l'intention des intervenants psychosociaux
- Un manuel du formateur – Intervenants psychosociaux

Au total, 79 vidéos de formation ont été produites, et sont actuellement en diffusion continue hébergées sur un serveur Microsoft doté d'une accessibilité accrue (sous-titrage automatique) et simple à manipuler (processus d'auto-découverte). Cégep à distance a rendu l'ensemble des vidéos accessible aux cégeps qui offrent des programmes de santé et de services sociaux.

Français à des fins professionnelles pour les étudiants

Les étudiants inscrits à des programmes de santé et services sociaux dans une maison d'enseignement participante auront accès, dans le cadre de leur programme pédagogique, à des cours interdisciplinaires de français en vue de se préparer adéquatement à pratiquer leur profession au Québec.

L'expression « cours de langue à des fins professionnelles » désigne un type de formation destiné à encourager les adultes à utiliser une terminologie professionnelle et un vocabulaire vernaculaire dans le cadre de leurs communications en milieu de travail. Les mots clés ici sont : « communications en milieu de travail ». Conséquemment, le contenu pédagogique de ces cours se concentre sur le langage et la communication liés à une profession en particulier. Ce type de formation vise à ce que les apprenants utilisent de manière courante la langue ciblée dans leur milieu de travail. Et non à ce qu'ils atteignent un niveau de maîtrise équivalant à celui d'un locuteur dont ce serait la langue maternelle.

Le tableau ci-dessous illustre la planification des demandes de financement pour les maisons d'enseignement.

Tableau 1 : Planification des demandes de financement pour les maisons d'enseignement 2021-2023

Activité	Planification des demandes de financement	
	2 ans	Au besoin
1. Création de stages	X	
2. Supervision	X	X
3. Soutien aux stagiaires	X	X
4. Formation linguistique	X	

Veillez noter que si vous faites une demande de financement dans le cadre de l'Activité 4, vous devrez remplir l'Annexe 1B- Résumé du budget incluse dans le Formulaire de soumission de projet.

4. ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2018-2023

L'enveloppe globale destinée au volet Maisons d'enseignement dans le cadre du Programme de maintien en poste – Mesures incitatives de maintien en poste est de 348 000 \$ par année. Une enveloppe de 170 000 \$ est allouée à l'Activité 4 – Formation linguistique pour les étudiants, et 178 000 \$ sont alloués aux projets de Mesures incitatives de maintien en poste, incluant stages et autres activités (Activités 1, 2 et 3).

Les maisons d'enseignement sont admissibles à une demande de financement pour des besoins spéciaux de supervision. Le montant maximal dans ce cas a été fixé à 5 000 \$ par projet. Le soutien à des besoins spéciaux de supervision viendra en supplément au financement accordé aux projets de base soumis par les maisons d'enseignement.

De plus, les maisons d'enseignement et les établissements de santé et services sociaux recevront un financement destiné au soutien aux stagiaires. Ce soutien sera limité à un maximum de 5 000 \$ par étudiant.

La répartition des sommes allouées à la création de stages, à la supervision et au soutien aux stagiaires pourrait varier pour la dernière année en fonction des résultats de la première année.

Tableau 2 : Prévisions budgétaires 2018-2023 – Maisons d'enseignement

Activité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
1. Création de stages	134 000 \$					
2. Supervision	24 000 \$	178 000 \$	178 000 \$	178 000 \$	178 000 \$	890 000 \$
3. Soutien aux stagiaires	20 000 \$					
4. Formation linguistique	170 000 \$	170 000 \$	170 000 \$	170 000 \$	170 000 \$	850 000 \$
TOTAL	348 000 \$	348 000 \$	348 000 \$	348 000 \$	348 000 \$	1 740 000 \$

5. PROPOSITION DE PROJET POUR LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT

Les maisons d'enseignement doivent utiliser le formulaire [mis à leur disposition](#) à cet effet pour soumettre leur demande de financement pour des mesures incitatives de maintien en poste pour la période 2021-2023. Le formulaire a été conçu dans un format facile à utiliser. Il doit être rempli à l'ordinateur.

Pour toute question à propos du rôle des maisons d'enseignement dans le cadre du Programme de maintien en poste 2021-2023 ou le processus de soumission de projet, veuillez vous adresser à :

CÉGEPS ET CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Jean Robert

**Expert-conseil en développement de partenariats
en éducation**

Dialogue McGill

Université McGill

Courriel: Jean.robert2@mail.mcgill.ca

Téléphone: 418 569-9073

UNIVERSITÉS

Caroline Storr

Directrice du Programme de maintien en poste

Dialogue McGill

Université McGill

Courriel: Caroline.storr@mcgill.ca

Téléphone: 514 398-6561

Toutes les maisons d'enseignement doivent soumettre leur formulaire de demande dûment complété et signé **au plus tard le 8 février 2021** en l'envoyant par voie électronique à l'adresse suivante :

Jacqueline Vachon

Agente de projet

Dialogue McGill

Université McGill

Courriel: dialoguemcgill@mcgill.ca

Téléphone: 514 398-7555

PROCESSUS D'APPROBATION

Chaque proposition sera étudiée par le Comité d'évaluation des projets de maintien en poste de Dialogue McGill.

Critères d'évaluation

1. La proposition est complète
2. Les activités sont clairement décrites
3. Les activités sont en accord avec le rôle des maisons d'enseignement
4. Les résultats et les extrants sont clairs et mesurables
5. Le budget n'excède pas le montant alloué et correspond aux activités proposées

Une fois la proposition approuvée par Dialogue McGill, un accord de contribution précisant le montant du financement ainsi que les engagements et les responsabilités des deux parties sera conclu entre votre maison d'enseignement et l'Université McGill.

5.1 REMPLIR LE FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET

Veillez prendre connaissance des informations ci-dessous pour remplir le formulaire.

1. IDENTIFICATION DE LA MAISON D'ENSEIGNEMENT

Cette section permet d'identifier les personnes responsables du projet. À la section 1.2 figure le nom du directeur général. La personne-ressource, dont le nom figure à la section 1.3, est la personne en charge du projet et qui constituera le lien entre l'établissement, ses partenaires régionaux et Dialogue McGill.

2. INFORMATION SUR LE PROJET DE MESURES INCITATIVES DE MAINTIEN EN POSTE 2021-2023

2.1 TITRE DU PROJET

Le titre du projet doit refléter le contenu du projet et inclure le nom de votre région.

2.2 OBJECTIFS DU PROJET ET CIBLES

Veillez énumérer les objectifs de votre projet et ce que vous entendez réaliser. Les objectifs doivent être en accord avec le rôle des maisons d'enseignement tel que décrit au point 3 du présent Guide. Les cibles doivent être de nature quantitative.

2.3 DESCRIPTION DU PROJET

Veillez résumer votre projet, décrire les stratégies que vous entendez mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Votre description, qui ne devrait pas excéder 225 mots, sera affichée sur le site web de Dialogue McGill.

2.4 ACTIVITÉS PRÉVUES

Décrivez, dans cette section, les activités que vous prévoyez mener sous chacune des catégories en précisant la population ciblée. Les activités prévues doivent être en accord avec les objectifs généraux du Programme de maintien en poste. Elles doivent aussi correspondre à une ou à plusieurs des activités décrites au point 3 du présent Guide. L'ensemble des activités doit viser la réalisation des objectifs, mais il n'est pas nécessaire que votre proposition englobe toutes les dimensions.

2.5 CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2021-2023, POPULATION CIBLÉE, EXTRANTS ET RÉSULTATS IMMÉDIATS

Dans le tableau de la Section 2.5, inscrivez la liste des activités que vous avez décrites dans la Section 2.4 pour chacune des deux années. Classez chacune des activités en fonction de la dimension correspondante, identifiez la population ciblée, les extrants et les résultats immédiats escomptés de même que les indicateurs que vous utiliserez pour en rendre compte.

Code des dimensions: Chaque activité doit pouvoir être incluse sous l'une ou l'autre des dimensions décrites dans le présent Guide. Si vous ne prévoyez aucune activité pour certaines dimensions inscrivez N/A sur la ligne correspondant à la dimension et à l'année.

- D1: Création de stages: Interventions d'approche
- D2: Supervision
- D3: Soutien aux stagiaires
- D4: Formation linguistique pour les étudiants des maisons d'enseignement ciblées

Population ciblée: Population visée par l'activité, son affiliation institutionnelle (s'il y a lieu) et sa localisation géographique.

Extrants: Un extrant (livrable) est un produit ou un service qui découle directement d'une activité particulière.

Résultat immédiat: Un résultat immédiat (résultat anticipé ou visé) consiste en un état ou un changement attribuable à un extrant qui a un impact direct à court terme et qui doit pouvoir être décrit à la fois de manière qualitative et quantitative.

Résultats intermédiaires et ultimes: Vous avez remarqué qu'il ne vous est demandé d'identifier dans votre formulaire de soumission de projet que les résultats immédiats. Toutefois, les résultats intermédiaires et ultimes ont aussi leur importance et seront essentiellement les mêmes dans la plupart des activités. Les résultats intermédiaires dans le cas des mesures incitatives de maintien en poste sont qu'« un plus grand nombre de jeunes d'expression anglaise choisissent et complètent avec succès un programme d'études menant à une carrière en santé et services sociaux ». Le résultat ultime est qu'« un plus grand nombre de jeunes d'expression anglaise soient embauchés par les établissements de santé et services sociaux en région ». En vue de pouvoir rendre compte de ces résultats intermédiaires et ultimes, il importe d'identifier les conditions de base ou le point de départ à partir desquels mesurer le progrès dans ce domaine. Nous avons l'intention de travailler avec vous, dans les premiers temps de votre projet, à développer des stratégies qui permettront d'identifier ces conditions de base et de mesurer le progrès accompli.

2.6 PARTENAIRES DU PROJET

Veillez donner le nom des partenaires avec lesquels votre maison d'enseignement entend travailler dans le cadre de l'une ou l'autre des activités inscrites à la Section 2.4. Par exemple, il se peut que vous ayez l'intention de travailler avec une ou plusieurs organisations en vue d'assurer un accompagnement social à des étudiants, ou de collaborer avec des commissions scolaires ou des maisons d'enseignement dans le cadre de programmes de formation spécialisée ou de stages. Ce type de collaboration peut aussi servir à identifier des étudiants qui pourraient se qualifier pour une bourse.

Veillez préciser ici le rôle que chacun de ces partenaires sera appelé à jouer dans votre projet. Si cet organisme vous envoie une lettre de soutien, s'il vous plaît joindre une copie de celle-ci à votre Formulaire de soumission de projet.

3. PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LE CONTRAT ET LES PRÉVISIONS DE COMPTANT ET ÉTAT DES DÉPENSES

Si votre projet est approuvé, un contrat sera élaboré entre votre établissement et l'Université McGill. Ce contrat devra être signé par les deux parties. Vous devrez également fournir des prévisions de comptant et un état des dépenses qui doivent être signés par la personne en charge du projet et par l'agent financier.

À la Section 3.1, veuillez inscrire le nom et la fonction de la personne autorisée à signer le contrat avec l'Université McGill. Si votre organisme requiert deux signatures, inscrivez aussi le nom de cette deuxième personne ainsi que sa fonction.

À la Section 3.2, veuillez inscrire le nom et la fonction de la personne en charge du projet et le nom et la fonction de l'agent financier responsable des prévisions de comptant et de l'état des dépenses.

4. DÉCLARATION DE LA MAISON D'ENSEIGNEMENT

La Section 4 constitue la déclaration officielle de la maison d'enseignement quant à l'exactitude de la proposition et à son engagement, advenant que la proposition soit acceptée, à fournir à Dialogue McGill toute l'information pertinente quant aux réalisations du projet et à sa reddition de comptes. La signature au bas de ce document constitue un engagement.

Veillez fournir le nom et les coordonnées de la personne autorisée à signer cette soumission de projet et vous assurer que cette personne signe le formulaire. Si votre organisation requiert deux signatures, veuillez fournir l'information requise concernant cette personne et vous assurer qu'elle signe le formulaire.

ANNEXES 1A ET 1B RÉSUMÉ DU BUDGET

Note : Si vous faites une demande de financement sous l'Activité 4, vous devez remplir un Résumé de budget pour les Activités 1-3 (Annexe 1A) et un Résumé du Budget pour l'Activité 4 (Annexe 1B).

1. RÉSUMÉ DU BUDGET 2021-2023

Ce tableau vous servira à calculer les dépenses prévues en lien avec le projet : tout achat de biens ou de services impliquant un déboursé réel et les salaires des employés payés pour le temps passé au projet, incluant les avantages sociaux s'appliquant à ceux-ci.

2. POSTES BUDGÉTAIRES

Toute dépense admissible doit inclure les taxes applicables.

Personnel (salaires et avantages)

Cette catégorie inclut les salaires et les avantages sociaux des membres du personnel.

Les avantages sociaux comprennent le total de la part de l'employeur pour les retenues salariales relatives à l'assurance-emploi et au Régime de rentes du Québec et pour les autres cotisations s'appliquant aux employés salariés.

Personnel contractuel

Apparaissent à ce poste les sommes liées à l'acquisition de biens ou de services auprès de personnel contractuel.

Frais de déplacement et d'hébergement

Est admissible ici le coût des déplacements servant à réaliser les activités indiquées à la Section 2.4, soit les activités liées à la planification, à la coordination, au suivi et à la reddition de comptes de votre projet. Les frais de déplacement et d'hébergement ne doivent pas excéder les normes du Conseil du Trésor du Canada. Toute dépense relative à un déplacement à l'international doit faire l'objet d'une préautorisation de Dialogue McGill.

Matériel et fournitures

Apparaissent ici les coûts prévus pour l'achat ou la distribution de matériel lié au projet. Les frais des travaux d'impression effectués par une imprimerie sont aussi admissibles dans ce poste budgétaire de même que les frais de port (les coûts d'affranchissement, de transport, de messagerie, etc.).

Équipement

N'inscrivez ici que les coûts relatifs à l'équipement spécial nécessaire à la réalisation des activités liées au projet et qui sont acquis par l'établissement. L'établissement ne peut pas réclamer des frais de location pour des ordinateurs ou autre équipement qu'il possède. On s'attend à ce que sa contribution en nature au projet comprenne l'utilisation de son équipement par le personnel affecté au projet. Les montants inscrits à ce poste doivent être liés aux activités décrites à la Section 2.4.

Location et services publics

La location comprend le coût de location de locaux. L'établissement ne peut pas faire payer un loyer pour les locaux qu'il possède puisque cela fait normalement partie de sa contribution en nature au projet. Au poste « services publics », veuillez inscrire le coût de services additionnels qui ne sont pas déjà inclus dans les opérations normales de votre maison d'enseignement. Par exemple, une nouvelle ligne de téléphone, des frais d'interurbains, de téléconférence, etc.

Mesure du rendement et diffusion

Ce poste budgétaire est consacré aux coûts liés à la collecte des données en vue de l'évaluation de votre projet, de la mesure de son impact et pour en rendre compte. Il comprend également les frais liés à la communication et aux activités de diffusion de l'information. Par exemple, activités de promotion, rapports annuels et publications.

Autres coûts

Ce poste vous servira à afficher les coûts de toute dépense directement liée au projet mais qui ne s'insère dans aucun poste. Nous vous prions de clairement décrire la nature de ces activités.

Le budget détaillé annuel qu'aura ultérieurement à fournir votre maison d'enseignement fera état du détail de tous ces postes budgétaires.

ANNEXE 2

STAGES PRATIQUES – RESSOURCES PAR RÉGION ET PAR ÉTABLISSEMENT

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	STAGES CLINIQUES	COURRIEL	PERSONNE-RESSOURCE ET TÉLÉPHONE
01	CISSS du Bas-Saint-Laurent	https://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca/enseignement-et-recherche/enseignement/faire-un-stage-au-ciass		
02	CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	https://santesaglac.gouv.qc.ca/enseignement-et-recherche/81-enseignement/534-stages-en-sciences-de-la-sante-et-autres-stages	02.reg02.demandestage.de@ssss.gouv.qc.ca	
03	CIUSSS de la Capitale-Nationale	https://www.ciuass-capitalesnationale.gouv.qc.ca/carrieres-et-stage/stage/demande-de-stage	enseignement.ciuasscn@ssss.gouv.qc.ca	
	CHU de Québec – Université Laval	https://www.chudequebec.ca/etudiants/demande-de-stage.aspx		
	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie	http://iucpq.qc.ca/fr/enseignement/stages/accueil		
04	CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	https://ciuassmcq.ca/carrieres/stages/pourquoi-faire-un-stage-au-ciuass-mcq/	stages.ciuassmcq@ssss.gouv.qc.ca	
05	CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)	https://www.santeestrie.qc.ca/fr/carrieres/stages/	infoenseignement.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca	Information générale 819 780-2220 poste 47200
06	CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	https://ciuass-ouestmtl.gouv.qc.ca/emplois-et-stages/stages/stages-universitaires/	stage.universitaire.comtl@ssss.gouv.qc.ca	
	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	http://ciuass-centreouestmtl.gouv.qc.ca/enseignement/stages/	enseignement.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca	
	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	https://ciuass-centresudmtl.gouv.qc.ca/emplois-et-stages/stages/?L=70	stages.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca	
	CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	https://ciuass-nordmtl.gouv.qc.ca/emploi-stage-et-benevolat/stage/	enseignement.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca	

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	STAGES CLINIQUES	COURRIEL	PERSONNE-RESSOURCE ET TÉLÉPHONE
06	CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	http://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/emplois-et-stages/offres-de-stage/		
	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	https://www.chumontreal.qc.ca/enseignement-academie/je-veux-faire-un-stage		
	Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	https://cusm.ca/resultats-recherche?query=stages		
	Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine	https://enseignement.chusj.org/fr/Etudiants-en-stage	centre.du.savoir.hsj@ssss.gouv.qc.ca	
	Institut de cardiologie de Montréal (ICM)	https://www.icm-mhi.org/fr/carrieres/faire-stage	jeanne-sophie.lavoie@icm-mhi.org	Jeanne-Sophie Lavoie, 514 376-3330 poste 2622
	Institut Philippe-Pinel de Montréal	https://pinel.qc.ca/stages/		
07	CISSS de l'Outaouais	https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/enseignement-et-recherche/coordination-des-stages-cliniques/		
08	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	http://www.ciyss-at.gouv.qc.ca/carrieres/		
09	CISSS de la Côte-Nord	https://www.ciyss-cotenord.gouv.qc.ca/carriere/stages-et-bourses/	stages.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca	
10	Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James	http://www.crsssbaiejames.gouv.qc.ca/1279/Tableau_des_stages_disponibles.crsssbaiejames	10_recrutement_crsssbj@ssss.gouv.qc.ca	
11	CISSS de la Gaspésie	https://www.ciyss-gaspesie.gouv.qc.ca/emplois-et-stages/	lisa.cleary.ciysgaspesie@ssss.gouv.qc.ca	Lisa Cleary
	CISSS des Îles	http://www.ciyssdesiles.com/enseignement-medical/		
12	CISSS de Chaudière-Appalaches	https://www.ciyssca.com/emplois-et-stages/	enseignement.ciysca@ssss.gouv.qc.ca	Information générale 418 835-7128

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	STAGES CLINIQUES	COURRIEL	PERSONNE-RESSOURCE ET TÉLÉPHONE
13	CISSS de Laval	http://www.lavalensante.com/enseignement-et-recherche/enseignement-et-stages/	jbrisson2.csssl@ssss.gouv.qc.ca jaroberge.csssl@ssss.gouv.qc.ca	Jimmy Brisson, Information générale Julie-Alexandra Roberge, Sciences infirmières 450 668-1010 poste 23829
14	CISSS de Lanaudière	http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/stages/stages-offerts/	coordination.enseignement.ciisslan@ssss.gouv.qc.ca	
15	CISSS des Laurentides	http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/carrieres/stages/demande-de-stage/	stages.ciisslau@ssss.gouv.qc.ca	
16	CISSS de la Montérégie-Centre	https://santemonteregie.qc.ca/ouest/emplois-stages-et-pratiquez-la-medecine/nos-stages	patricia.brown.ciissmo16@ssss.gouv.qc.ca	450 455-6171, poste 72350
	CISSS de la Montérégie-Est	https://santemonteregie.qc.ca/est/stages-au-ciiss-de-la-monteregie-est	deur.stages.ciissme16@ssss.gouv.qc.ca	
	CISSS de la Montérégie-Ouest	http://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/emplois-stages-et-pratiquez-la-medecine/nos-stages		David Bessette, information générale 450 455-6171 Ext. 72350 Diane Benoit, stages universitaires 450 845-1751 poste 7300 Josée Ferland, sciences infirmières 450 763-5951 Ext. 315

RÉGION	ÉTABLISSEMENT	STAGES CLINIQUES	COURRIEL	PERSONNE-RESSOURCE ET TÉLÉPHONE
17	Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	https://nrbhss.ca/	jocelyne.desjardins@ssss.gouv.qc.ca Melanie.lepage.mnq@ssss.gouv.qc.ca Rh.ungava@ssss.gouv.qc.ca	Jocelyne Desjardins, services professionnels Melanie LePage, Inuulitsivik Health Centre Ungava Tulattavik Health Centre Professional Services
18	Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James	http://www.crsssbaiejames.gouv.qc.ca/1239/Bourses_et_stages.crsssbaiejames	10_recrutement_crssbj@ssss.gouv.qc.ca	

Veillez consulter le site de Dialogue McGill pour prendre connaissance des prochaines mises à jour.

ANNEXE 3

LISTE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES CIBLÉES AU QUÉBEC

Le soutien à l'intention des étudiants stagiaires est destiné aux étudiants dont la résidence principale se situe dans une des régions ciblées du Québec énumérées ci-dessous.

Région 01	Bas-Saint-Laurent	Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Région 14	Lanaudière (À l'exception des municipalités de la CMM)
Région 03	Capitale-Nationale	Région 15	Laurentides (À l'exception des municipalités de la CMM)
Région 04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	Région 16	Montérégie (À l'exception des municipalités de la CMM)
Région 05	Estrie	Région 17	Nunavik
Région 07	Outaouais	Région 18	Terres-Cries-de-la-Baie-James
Région 08	Abitibi-Témiscamingue		
Région 09	Côte-Nord		
Région 10	Nord-du-Québec		
Région 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		

Veillez noter que les étudiants résidant dans les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne sont pas admissibles à un soutien aux stages. La liste des municipalités de la CMM est disponible à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/a-propos/municipalites/>.

ANNEXE 4

COORDONNÉES DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES D'EXPRESSION ANGLAISE

RÉGION 01 : BAS-SAINT-LAURENT

Heritage Lower Saint Lawrence

130, rue Principale, Métis-sur-Mer, QC, G0J 1S0

Personne-ressource : Guy Caron**Titre :** Directeur général**N° de téléphone :** 418 936-3239, poste 222**Site Web :** heritagelsl.ca

RÉGION 03 : CAPITALE-NATIONALE

Jeffery Hale Community Partners (JHCP)

1270, chemin Ste-Foy, bureau 2000, Québec, QC, G1S 2M4

Personne-ressource : Jean-Sébastien Jolin Gignac**Titre :** Directeur - Soutien à la communauté**N° de téléphone :** 418 684-5333, poste 1307**Courriel :** jsjolingignac@jhpartners.net**N° de téléc. :** 418 684-2295**Site Web :** www.jefferyhale.org

RÉGION 04 : MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre for Access to Service in English (CASE)

1045, rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Personne-ressource : Shannon Keenan**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** 819 609-9009**Courriel :** case.exdir@gmail.com**Sans frais :** 1 855 609-9009**Site Web :** www.casemcq.com

RÉGION 05 : ESTRIE

Townshippers' Association – Estrie Network

3355, rue du Collège, Sherbrooke, QC, J1M 0B8

Personne-ressource : Rachel Hunting**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** 819 566-5717**Courriel :** dg@townshippers.org**N° de téléc. :** 819 566-0271**Site Web :** www.townshippers.org**Bureau de Knowlton :** 1 877 242-4421

RÉGION 06 : MONTRÉAL

African Canadian Development and Prevention Network (ACDPN)

6585, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, QC, H3S 2A5

Personne-ressource : Tania Callender**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** 514 737-3213**Courriel :** tcallender@acdppnetwork.org

RÉGION 06: MONTRÉAL

Collective Community Services (CCS)

451, rue de l'Église, Montréal, QC, H4G 2M6

Personne-ressource: Vaughan Roche **Titre:** Directeur général
N° de téléphone: 514 937-5351, poste 235 **Courriel:** vaughanr@ccs-montreal.org
Site Web: www.ccs-montreal.org

REISA – Réseau de l'Est de l'Île pour les services en anglais

8370, boul. Lacordaire, bureau 312, Montréal, QC, H1R 3Y6

Personne-ressource: Fatiha Gatre Guemiri **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 514 955-8370, poste 2332 **Courriel:** fguemeri@reisa.ca
Site Web: www.reisa.ca

RÉGION 07: OUTAOUAIS

Connexions Resource Centre

80, rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC, J8Z 1S3

Personne-ressource: Danielle Lanyi **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 777-3206 **Courriel:** d_lanyi@centreconnexions.org
Site Web: <http://centreconnexions.org>

RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda

C.P. 2277, (139, avenue Murdoch), Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Personne-ressource: Sharleen Sullivan **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 762-0882 **Courriel:** neighbours@cablevision.qc.ca
Site Web: www.neighbours-rouyn-noranda.ca

RÉGION 09: CÔTE-NORD

Coasters' Association, Inc.

C.P. 10, Rivière Saint-Paul, QC, G0G 2P0

Personne-ressource: Cornella Maurice **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 379-2006 **Courriel:** cmroberts@xplornet.ca
N° de téléc.: 418 379-2621 **Site Web:** www.coastersassociation.com

North Shore Community Association (NSCA)

C.P. 6102, Baie-Comeau, QC, G4Z 1Z3

Personne-ressource: Jody Lessard **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 418 296-1545 **Courriel:** nsca@quebecnorthshore.org
N° de téléc.: 418 296-4883 **Site Web:** www.quebecnorthshore.org

RÉGION 11 : GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**Committee for Anglophone Social Action (CASA)**

168, boulevard Gérard-D.-Lévesque, New Carlisle, QC, G0C 1Z0

Personne-ressource:	Cathy Brown	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	418 752-5995	Courriel:	cathy@casa-gaspe.com
N° de téléc.:	418 752-6864	Site Web:	www.casa-gaspe.com

Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)

787, chemin Principal, Grosse Ile, QC, G4T 6B5

Personne-ressource:	Helena Burke	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	418 985-2116, poste 1	Courriel:	helena@micami.ca
N° de téléc.:	418 985-2113	Site Web:	www.micami.ca

Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)

28, rue St-Patrick, B.P. 67, Douglastown, Gaspé, QC, G4X 1H0

Personne-ressource:	Jessica Synnott	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	418 368-3212	Courriel:	j.synnott@vgpn.ca
N° de téléc.:	418 368-4253	Site Web:	www.visiongaspeperce.ca

RÉGION 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES**Megantic English-speaking Community Development Corporation (MCDC)**

906, rue Mooney Ouest, Thetford Mines, QC, G6G 6H2

Personne-ressource:	Brian Gignac	Titre:	Directeur général
N° de téléphone:	418 332-3851	Courriel:	director@mcdd.info
N° de téléc.:	418 332-3153	Site Web:	www.mcdc.info

RÉGION 13 : LAVAL**Youth and Parents AGAPE Association Inc.**

3950, rue Notre-Dame Est, Laval, QC, H7W 1S7

Personne-ressource:	Kevin McLeod	Titre:	Directeur général
N° de téléphone:	450 686-4336	Site web:	www.agapeassociationinc.com
Courriel:	kevin.mcleod@agapeassociationinc.com		

RÉGION 14 : LANAUDIÈRE**English Community Organization of Lanaudière (ECOL)**

3590, rue Metcalfe, Rawdon, QC, J0K 1S0

Personne-ressource:	Michelle Eaton-Lusignan	Titre:	Directrice générale
N° de téléphone:	450 421-5379	Courriel:	ecollanaudiere@hotmail.com

RÉGION 15: LAURENTIDES

4 Korner's Family Resource Center

200, rue Henri-Dunant, Deux-Montagnes, QC, J7R 4W6

Personne-ressource: Stephanie Helmer **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 450 974-3940 **Courriel:** stephanie@4kornerscenter.org
Site Web: www.4kornerscenter.org

RÉGION 16: MONTÉRÉGIE

Assistance and Referral Centre (Montérégie Centre sector)

95, avenue Lorne, Saint-Lambert, QC, J4P 2G7

Personne-ressource: Chris Lapointe **Titre:** Directeur général
N° de téléphone: 514 604-9455 **Courriel:** arc.exdir@gmail.com
Site Web: <http://arc-hss.ca>

Montérégie West Community Network (MWCN)

Boîte postale 47045, Châteauguay, QC, J6K 5B7

Personne-ressource: Pauline Wiedow **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 450 617-0513 **Courriel:** mwc2016@gmail.com
Site Web: <https://mwc2016.weebly.com/>

Townshippers' Association – Montérégie East Network

3355, rue du Collège, Sherbrooke, QC, J1M 0B8

Personne-ressource: Rachel Hunting **Titre:** Directrice générale
N° de téléphone: 819 566-5717 **Courriel:** dg@townshippers.org
N° de téléc.: 819 566-0271 **Site Web:** www.townshippers.org